

LT-14072020-Antonio Hodgers: «Une partie de la gauche nie un besoin social évident»

Interview

Le conseiller d'Etat vert réagit au recours déposé par l'avocat Pierre Bayenet, mandaté par un groupe d'associations et deux particuliers, contre le futur quartier des Vernets qui prévoit la construction de 1500 logements



[Antonio Hodgers, président du Conseil d'Etat genevois, lors d'une conférence de presse en 2019.](#)
— © KEYSTONE/Martial Trezzini Sylvia Revello Publié mardi 14 juillet 2020 à 17:48

Les oppositions s'accroissent contre le futur quartier des Vernets à Genève. Déjà visée par deux pétitions, la pièce maîtresse du grand projet d'aménagement Praille Acacias Vernets (PAV) fait désormais l'objet d'un recours. Alors que les autorisations de construire viennent d'être délivrées, l'avocat Pierre Bayenet a été mandaté par les associations Patrimoine vivant et Sauvons nos arbres, l'association des habitants des Acacias et deux privés pour contester le projet qui prévoit la construction de 1500 logements d'ici à 2023, comme l'a révélé l'ATS vendredi dernier.

Lire aussi: [L'impérieuse nécessité de réussir le PAV à Genève](#)

Leurs griefs: des écarts entre les autorisations délivrées et le plan localisé de quartier (PLQ) initial, notamment pour les cheminements destinés aux piétons et aux cyclistes. Les opposants contestent par ailleurs l'abattage de 113 arbres, dont des peupliers de plus de 20 mètres de haut. Face à la fronde, le conseiller d'Etat vert Antonio Hodgers, chef du Département du territoire, prend position.

Sur le même thème: [A Genève, une bataille judiciaire pour sauver 26 arbres](#)

Le Temps: Ce recours tombe quelques semaines après l'obtention des autorisations de construire, vous vous y attendiez?

Antonio Hodgers: Oui, c'est malheureusement courant à Genève, où la moitié des droits à bâtir font l'objet d'un recours. Ce qui m'étonne, en revanche, c'est la nature des opposants: des associations d'habitants représentées par un avocat député suppléant d'Ensemble à gauche. L'extrême gauche s'attaque ainsi au plus grand potentiel de logement social du canton [1000 logements d'utilité publique, ndlr]. Venant d'un bord politique qui a fait de la défense des plus précaires l'une de ses priorités, le geste me laisse perplexe. La difficulté à trouver un appartement abordable est pourtant plus une réalité à Genève: plus de 8000 ménages modestes sont en liste d'attente à l'Office du logement. Une partie de la gauche nie un besoin social évident.

Le recours dénonce des écarts entre les autorisations de construire et le PLQ initial, ainsi que des logements trop petits, peu lumineux. Qu'en est-il?

Je n'ai pas encore pris connaissance de tous les détails du recours. Ce que je peux dire, en revanche, c'est que les Vernets auront les plus beaux logements sociaux du canton: 90% des appartements auront un balcon, de larges baies vitrées et seront adaptés aux personnes handicapées. Les habitants du quartier bénéficieront en outre d'un accès direct à l'Arve. La qualité est au rendez-vous, en plein centre-ville et à des prix avantageux.

La densité fait néanmoins grincer des dents depuis le début...

Elle n'est en réalité pas plus élevée aux Vernets qu'à la Jonction ou à Plainpalais. Ce qui choque, c'est la hauteur des immeubles [30 mètres pour les immeubles d'habitations, ndlr] qui, il est vrai, changent d'échelle par rapport à ce qui s'est fait jusqu'ici. Mais pourquoi construit-on plus haut? Pour dégager de l'espace sur la chaussée, qui sera pratiquement libérée des voitures en surface et fortement végétalisée. Les opposants semblent découvrir la taille des bâtiments, mais je rappelle que le futur quartier a fait l'objet d'un concours architectural, plébiscité en votation populaire à 69% en 2016.

Le recours dénonce également l'abattage d'une centaine d'arbres. Vous vous étiez pourtant récemment engagé à les protéger au maximum...

Je me suis engagé à augmenter la surface canopée, non pas à sanctuariser chaque arbre. En l'occurrence, malgré les abattages, il y aura plus d'arbres au final, 141 au total dont une bonne partie en pleine terre, ce qui leur permet de croître en liberté. Aujourd'hui, les arbres marquent une limite autour de la caserne, elle-même cloisonnée, et bloquent l'accès à l'Arve. Dans le futur, les arbres seront disséminés dans un quartier ouvert que l'on traversera volontiers de bout en bout.

Les travaux devaient démarrer à l'automne. Avec ce recours, ils prendront du retard...

Il faut attendre la décision des juges pour savoir s'ils accordent ou non un effet suspensif. Quoi qu'il en soit, le temps de la procédure est intégré dans celui des travaux. Comme je l'ai dit, les oppositions sont la norme à Genève.

Envisagez-vous de réviser le projet, comme le demandent les recourants?

Cela a déjà été fait en partie. Le projet a été nettement amélioré par rapport aux plans existants. Il y a un an, une task force a été créée afin d'accroître la qualité des logements et de l'urbanisme, mais aussi de prévoir la construction d'un parc public sur le parking de la patinoire des Vernets. Je me suis aussi assuré que les arbres prévus sur les images de synthèse puissent véritablement être plantés. En revanche, le nombre de logements n'a pas été revu à la baisse, comme le demandent les pétitionnaires. Le pari du PAV, soit densifier en centre-ville, aurait été bafoué. Toute mutation de société suscite des résistances; je suis persuadé qu'avec le temps, la population percevra le bien-fondé du projet. Le PAV se rapproche de la neutralité carbone, c'est la ville du futur qui ne gaspille pas son territoire, qui n'exporte pas son trafic.

A Genève, une bataille judiciaire pour sauver 26 arbres

AMÉNAGEMENT

Soutenue par l'association Sauvegarde Genève, une habitante de Confignon s'oppose à un projet immobilier qui implique la destruction d'une forêt jouxtant sa parcelle



Vue de la parcelle 11070, sur la commune de Confignon, où se situe une maison et un ensemble de 24 arbres voués à la destruction pour faire place à deux immeubles et un parking. — © Salvatore Di Nolfi/KEYSTONE Sylvia Revello Publié mardi 14 juillet

«S'il le faut, je m'enchaînerai à ces arbres.» Lâchée en fin de conférence de presse, cette petite boutade en dit long sur la ténacité d'Aude Bourdier, habitante de Confignon qui se bat depuis quatre ans pour sauver la forêt qui jouxte son jardin, menacée par un projet immobilier. Soutenue par l'association Sauvegarde Genève, qui a récemment réuni 10 000 signatures pour préserver les espaces arborés dans le canton, la citoyenne, qui a perdu un premier recours, vient de faire appel devant la Chambre administrative de la Cour de justice. En médiatisant son cas présenté comme «grave et emblématique», les associations dénoncent les méthodes de l'Etat, accusé de «favoriser les promoteurs au détriment de la nature».

Au cœur du litige: un plan localisé de quartier (PLQ) situé à Cressy-Confignon, en zone de développement, qui prévoit la construction de logements et de places de parking.

«Depuis le début de la procédure, le promoteur a obtenu 21 dérogations qui dénaturent complètement le projet initial», dénonce Aude Bourdier, soutenue également par l'Association pour la sauvegarde de Confignon et environs. Un chiffre contesté par le Département du territoire, qui parle de six dérogations seulement. A l'origine, affirme la

riveraine, la forêt devait en effet être préservée. «Au fil du temps, le promoteur a gonflé ses plans, passant d'un à deux immeubles et de 22 à 30 places de parking nécessitant deux rampes d'accès, détaille-t-elle. Résultat: ces constructions empiètent désormais sur la forêt que l'Etat accepte de rayer de la carte.»

Expertise contestée

On touche ici au point de discorde majeur: la santé des 26 arbres concernés, ifs, frênes et tilleuls, dont quatre sont centenaires. Une expertise commandée par l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) les juge «vraisemblablement malades» et recommande leur abattage. Faux, rétorque Aude Bourdier, qui a payé à ses frais (2400 francs) une contre-expertise. Celle-ci conclut à un «état physiologique globalement bon», à l'exception de deux arbres. «Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage», lâche la recourante, pour qui la valeur de la forêt, 73 000 francs selon l'Etat, est volontairement sous-estimée. A ses yeux, le PLQ devrait être remis à l'enquête publique, tant il s'éloigne du projet initial. «Je ne suis pas opposée à la construction de ces logements, affirme Aude Bourdier. Si le promoteur s'en tient au PLQ d'origine, ou s'il accepte de

construire un parking sur deux étages, alors le problème est réglé.»

Lire aussi: [Baroud d'honneur à Genève pour des arbres qu'on abat](#)

Pourquoi Sauvegarde Genève soutient-elle soudain la démarche d'un particulier en conflit avec l'Etat? «C'est la première fois qu'on s'engage ainsi, répond Jean Hertzschuch, président de l'association. L'exemple nous a semblé dramatiquement emblématique de ce qui se fait ailleurs dans le canton. Nous avons de gros doutes concernant les expertises de l'Etat sur d'autres projets d'aménagement.» A ses yeux, l'OCAN a «lamentablement failli à sa mission de protection du patrimoine arboré» dans ce dossier. «Le rapport produit est mensonger et bâclé, tacle-t-il. Lorsque le conseiller d'Etat Antonio Hodgers nous dit qu'en cas de litige, les arbres sont favorisés, on ne le croit plus.»

Lire également: [Antonio Hodgers: «Une partie de la gauche nie un besoin social évident»](#)

«L'esprit du PLQ initial est respecté»

Autre son de cloche du côté du Département du territoire. «Ce projet est la dernière étape d'un PLQ adopté en 1995 avec l'accord de la commune, souligne la porte-parole Pauline de Salis. Tout a été fait dans les règles, comme l'a confirmé le tribunal en donnant raison à l'Etat.» Elle précise que la question des abattages n'a jamais été liée à la santé des arbres, mais uniquement au projet d'aménagement. Une compensation de 13 arbres est par ailleurs prévue. Quid des multiples dérogations? «Elles ne font pas l'objet d'une enquête publique, mais tous les offices sont consultés, précise Pauline de Salis. Dans ce cas précis, l'esprit du PLQ initial est respecté.»